Site 1 Centre socio-récréatif (boulevard Laure / terrains de tennis)

AVANTAGES

- Pas de coût lié à l'acquisition du terrain (propriété de la VSI)
- Emplacement central et accessible
- Création d'un noyau institutionnel fort
- Contribue à la mise en valeur du secteur
- Économies d'échelle importantes (stationnement, entretien, affichage, gestion)

INCONVÉNIENTS

- Coûts liés à la relocalisation des terrains de tennis et du *skate park*
- Impact possible sur les activités extérieures du camp de jour
- Perte d'espaces verts le long du boulevard Laure
- Complexité des travaux de raccordement (boulevard Laure)

Site 2 Secteur Centre socio (intersection Jolliet–Napoléon / terrain soccer)

AVANTAGES

- Pas de coût lié à l'acquisition du terrain (propriété de la VSI)
- Emplacement central et accessible
- Création d'un noyau institutionnel fort

INCONVÉNIENTS

- Coûts liés à la relocalisation du terrain de soccer
- Avec la construction d'un nouvel aréna, perte de tous les terrains de soccer situés au centre–ville
- Impact possible sur les activités extérieures du camp de jour

Site 3 Intersection du boulevard Laure et de la rue Retty

AVANTAGES

- Pas de coût lié à l'acquisition du terrain (propriété de la VSI)
- Aucun coût de démolition ou de relocalisation d'installations existantes
- Accessibilité (par le boulevard Laure ou la rue Retty)
- Grande capacité de stationnement

INCONVÉNIENTS

- Emplacement très peu central
- Aucune contribution à la revitalisation d'un secteur existant
- Défis et coûts importants liés au raccordement des services d'eau et d'égout

Site 4 Parc des Aînés (avenue De Quen, face à l'actuel hôtel de ville)

AVANTAGES

- Pas de coût lié à l'acquisition du terrain (propriété de la VSI)
- Emplacement central, dans l'axe institutionnel de la rue du Père–Divet
- Accessibilité des services (eau et égout), facilité de raccordement

INCONVÉNIENTS

- Implique la relocalisation du local Scout et du parc des Aînés
- Accès via des rues à vocation résidentielle / proximité d'une école
- Espace limité pour le stationnement
- Superficie limitée pour la mise en valeur du bâtiment et de sa place publique
- Nuisances potentielles pour le voisinage (proximité du stationnement, des conteneurs, bruit de la génératrice, etc.)